

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-570

présenté par
M. Larrivé

ARTICLE 32**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	0
Protection maladie	0	100 000 000
TOTAUX	0	100 000 000
SOLDE	-100 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de réduire les crédits affectés à l'aide médicale de l'État (AME - action 2 du programme 183) à hauteur de 100 millions d'euros.